AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20240202-DEC10_2024-DE
en date du 02/02/2024 ; REFERENCE ACTE : DEC10_2024

Département de SEINE-ET-MARNE **-°-°-°-** **Canton de PONTAULT-COMBAULT** **-°-°-°-** **Commune de ROISSY-EN-BRIE**	**DOMAINE** Marchés Publics

Marchés Publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°10/24
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : **Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs des bâtiments communaux de la ville de Roissy-en-Brie**
Marché public passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la maintenance et au dépannage des ascenseurs et élévateurs des bâtiments communaux ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 27 octobre 2023 sur E-marchespublics.com - Intégrale, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT le choix de l'acheteur en date du 12 janvier 2024, attribuant le marché à l'entreprise ORONA, sise 52 avenue Jean Jaurès à 69600 OULLINS, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché public de maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs des bâtiments communaux, avec l'entreprise ORONA, sise 52 avenue Jean Jaurès à 69600 OULLINS, pour un montant annuel de 3.999,99 € HT.

Article 2 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 3 : le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR

Signé électroniquement par :
PIERRE VASSEUR
Le 31/01/2024 à 18:50

NB : conformément au Code de Justice Administrative, cette décision est attaquable devant le juge administratif de Melun pendant 2 mois à compter de sa publication.